



Commune des Aviron

Extrait N° 2 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 10 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

14 JAN. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **02 janvier 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Absents : Mme HEBERT Monique – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. RIVIERE Raphaël – Mme ABELARD Isabelle – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme BARET Liliane – Mme CADERBY Colette a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Adoption du budget primitif 2020
o Compte Principal

Hôtel de Ville

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2020 se présente comme suit :

	Dépenses : 22 122 084	Recettes : 22 122 084
Fonctionnement	14 189 067	14 189 067
Investissement	7 933 017	7 933 017

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	26 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine (Occupation du domaine et redevances diverses)	675 635
Chap. 73 – Impôts et taxes (Contributions directes, taxes sur les carburants, octroi de mer...)	9 791 904
Chap. 74 – Dotations et participations (Dotation forfaitaire, Dot. Nat de péréq, part. emplois aidés, partic. CAF pour la restauration scolaire...)	3 637 486
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante (Produits des locations immobilières)	25 789
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	32 253

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 620 994
Chap. 012 – Charges de personnel	8 914 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (Contribution service incendie, subv au CCAS, dt 194 000 subventions aux associations, etc...)	1 319 741
Chap. 66 – Charges financières	252 795
Chap. 67 – Charges exceptionnelles (Bourses et prix)	15 000
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	290 784
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	520 753
Chap. 014 – Atténuations de produits	255 000

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	290 784
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1 372 000
Chap. 13 – Subvention d'investissement	3 843 167
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 193 313
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	520 753
Chap. 024 – Produits des cessions d'immobilisations	713 000

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	940 000
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	5 000
Chap. 204 – Subvention d'équipement versée	46 965
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	596 799
Chap. 23 – Immobilisations en cours	5 376 000
Chap. 27- Autres immob financière	936 000
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	32 253

Cette section intègre notamment :

- ✓ Les travaux pour :
 - La 4eme et dernière tranche d'extension de l'école du Ruisseau ;
 - Restructurer l'école maternelle de Ravine Sèche ;
 - La réhabilitation de la piscine municipale ;
 - La poursuite des travaux d'accessibilité ;
 - L'aménagement de l'aire de pique-nique du Tévelave ;
 - La poursuite des divers travaux de modernisation du patrimoine routier.
- ✓ Les échéances pour les portages fonciers confiés à l'EPFR ;
- ✓ La participation au bilan de la ZAC bas du Tévelave ;
- ✓ Les études pour le réaménagement de la salle Georges Brassens et le gymnase sur le complexe sportif ;
- ✓ L'acquisition de divers matériels techniques, matériels informatiques et mobiliers divers pour les différents services communaux et les établissements scolaires.

Le document budgétaire complet correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **Fixer** le niveau de vote par chapitre ou article ;
- **Voter** le budget ;
- **Voter** les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **6574**) que pour la section d'investissement.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- Sur l'article **6574**, le Conseil Municipal,
 - **A l'unanimité**, décide de fixer le montant de l'article à la somme de **194 000 €** ;
 - **D'attribuer** les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

Club les Amis (<i>à l'unanimité</i>)	7 000,00 €
ADAPJ (<i>à l'unanimité</i>) (<i>M. Fredo FERRERE, intéressé, quitte la salle au moment du vote</i>)	1 500,00 €
Association Sportive du Collège intercomm. Etang Salé/Avirons (<i>à l'unanimité</i>)	300,00 €
Association Sportive du Lycée (UNSS) (<i>à l'unanimité</i>)	600,00 €
Association Sportive du Collège (UNSS) (<i>à l'unanimité</i>)	300,00 €
A.S.C.A. (<i>Association Sportive et Culturelle des Avirons</i>) (<i>à l'unanimité</i>)	1 300,00 €

JSCT (Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave) (à l'unanimité)	7 000,00 €
Club Bouliste des Avirons (à l'unanimité)	1 000,00 €
A.S.P.T (Ass. Sportive de Pétanque du Tévelave) (à l'unanimité)	1 500,00 €
Amicale Fitness Avirons (à l'unanimité) (Mme Suzette RIVIERE, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	800,00 €
Jeunesse Multi Sports Avironnaise (à l'unanimité)	500,00 €
Koz Pa Dan Dos (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Foot Avironnaise (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Basket Club (à l'unanimité)	9 500,00 €
U.S.D.T (Union Sportive du Tévelave) (à l'unanimité) (M. Gilles ESCHYLES, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	20 000,00 €
Tennis Club Avirons (à l'unanimité)	1 500,00 €
Avirons Foot Vétérans (à l'unanimité)	1 500,00 €
Judo Club (à l'unanimité)	2 500,00 €
Association Nippon Kempo (à l'unanimité)	500,00 €
Association Evolution (à l'unanimité)	200,00 €
Association LACS (à l'unanimité) (M. Fabrice PAYET, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	13 000,00 €
Association Gym Avirons (à l'unanimité)	800,00 €
Et Vie Danse (à l'unanimité)	800,00 €
Compagnie Pied2Nez Rouge (à l'unanimité)	300,00 €
Association E.V.E (Etre Vivant Ensemble) (à l'unanimité)	300,00 €
Association Run Altitude (à l'unanimité)	5 000,00 €
Association ALOR (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Saint Vincent de Paul (à l'unanimité)	300,00 €
USEP (à l'unanimité)	6 000,00 €
COSMA (à l'unanimité)	4 500,00 €
Bon accueil au Tévelave (à l'unanimité)	2 000,00 €
Avirons Squash Club (à l'unanimité)	300,00 €
Amicale Marcel Le Guen (à l'unanimité)	300,00 €
Taekwon Shin Soul (à l'unanimité)	300,00 €
Association Ti Bul Kréol (à l'unanimité)	1 000,00 €
Association Plus de Bruits (à l'unanimité)	300,00 €
RODGERS (à l'unanimité)	300,00 €
Association ROULE MON Z'AVIRONS (à l'unanimité) (Mme Lydia GRONDIN, intéressée, quitte la salle au moment du vote)	3 000,00 €

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

